
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°SMLS DB26-022

Séance du mercredi 20 mai 2026

Le Comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, ce jour, en son siège sous la présidence de Monsieur Philippe LORCHEL, Président du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins.

Membres présents à la séance : 9

Colette DARPHIN, Sylvie ÉPINAT (visio), Jean-Luc FRANCOIS, Christine GALILEI (suppléante), Philippe LORCHEL, Catherine LOTTE (visio), Olivier MAIRE, Jean-François TERRIER, Patrice VERCHÈRE (suppléant)

Membres absents ou excusés : 2

Annick LAFAY, Véronique MURAT

Secrétaire de séance :

Olivier MAIRE

FINANCES - COMPTABILITÉ

OBJET : RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dispose « qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, le conseil d'administration établit son règlement budgétaire et financier ».

Le présent règlement financier a pour objet :

- de préciser le cadre législatif et réglementaire de la gestion annuelle et pluriannuelle des dépenses ;
- de définir et de codifier les principales règles de la gestion financière et comptable applicable au Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins dans le cadre législatif existant.

Considérant que l'adoption du règlement budgétaire et financier est une obligation légale, et que ce règlement est adopté pour la durée de la mandature.

Considérant le projet de règlement budgétaire et financier joint en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-13-00007 du 13 juin 2025 relatif aux statuts et compétences du Syndicat Mixte pour le développement et le rayonnement du Lac des Sapins ;

Vu la délibération n° SMLS_DB004 du 19 février 2025 relative à la modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Lac des Sapins ;

Le Comité syndical, lecture faite du rapport par Monsieur Philippe LORCHEL, après avoir délibéré et procédé au vote,

Pour : 7

Contre : 0

Abstention(s) : 0

DÉCIDE

1. **D'APPROUVER** l'entrée en vigueur de ce règlement tel qu'annexé à la présente délibération ;
2. **D'AUTORISER** la modification du présent règlement par l'assemblée délibérante en fonction des évolutions réglementaires et de l'amélioration des règles de gestion que la collectivité souhaitera observer ;
3. **DE MANDATER** Monsieur le Président ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Ampliation à : Service de Gestion Comptable de Tarare

Secrétaire de séance,
Olivier MAIRE

A blue ink signature, likely of Olivier Maire, consisting of a stylized, cursive script.

Le Président,
Philippe LORCHEL

A black ink signature, likely of Philippe Lorchel, consisting of a large, stylized, cursive script.